

### LES TRAVAUX PUBLICS

LA COMPÉTENCE DE M. GALLACHER QUANT À LA DÉLIVRANCE D'AVIS D'ÉVICTION AUX PROPRIÉTAIRES DE LA RÉGION DE PICKERING

**M. Ron Huntington (Capilano):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics. Peut-il nous dire si M. E. J. Gallacher, un employé du ministère des Travaux publics, a agi en vertu de l'autorité du gouverneur en conseil et du ministre lorsqu'il a servi des avis d'éviction qui stipulaient «remise immédiate» aux propriétaires des terrains que le ministère veut exproprier dans la région de Pickering?

**L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de vérifier si c'est bien le cas.

\* \* \*

### LA SANTÉ

L'ENTREPOSAGE DU POISSON À LA RÉSERVE INDIENNE DE GRASSY NARROWS—L'OMISSION D'UN AVIS AUX RESPONSABLES ONTARIENS QUANT AUX DÉFECTUOSITÉS

**M. Cyril Symes (Sault-Ste-Marie):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social concernant le problème que pose le poisson dans la réserve de Grassy Narrows. Comme M. David Eckhart, spécialiste en hygiène du milieu de son ministère, a visité la réserve indienne de Grassy Narrows le 18 mai, a trouvé que le poisson entreposé dans le congélateur n'était pas propre à la consommation et a conseillé aux Indiens de ne pas en manger, pourquoi le ministère n'en a-t-il pas informé le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario, ce ministère étant responsable de l'entretien du congélateur?

[Français]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le président, l'honorable député est mal informé. Premièrement, la visite en cause n'a pas eu lieu le 18 mai, mais le 17. Deuxièmement, lors de sa visite, l'inspecteur a constaté que le poisson n'était pas conservé selon les dispositions appropriées, et il a donné instruction qu'on adopte des méthodes différentes sur la façon dont le poisson était conservé dans le réfrigérateur en cause. Il ne semblait pas y avoir à ce moment-là une indication à l'effet que le poisson était impropre à la consommation humaine, quoique les conditions de réfrigération dans lesquelles on les gardait n'étaient pas adéquates. Je n'ai aucune indication à l'effet que le fonctionnaire en cause ait avisé les Indiens à ce moment-là que le poisson était impropre à la consommation. Une inspection du poisson a été faite ultérieurement, vers le 25 mai, et on en est alors arrivé à la conclusion que le poisson était impropre à la consommation, mais non pas le 17 ou le 18 mai, comme l'a indiqué la question de l'honorable député. Entre-temps il semblerait que certains événements se sont produits.

\* \* \*

[Traduction]

### LES POSTES

LES AMENDES AUX SYNDIQUÉS DEMEURÉS À L'ÉCART DE LA GRÈVE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Arnold Malone (Battle River):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes, et elle a trait à la grève postale de l'automne dernier. Comme le ministre des Postes a donné à un certain nombre de sections locales du ministère des Postes l'assurance écrite qu'elles ne

### Questions orales

seraient pas soumises à des tactiques de pression ou de harcèlement, le ministre approuve-t-il maintenant le fait qu'on déduise encore des cotisations syndicales des chèques de paie des membres de sections locales qui ont été suspendues du syndicat, en plus d'un autre \$10 par personne le mois dernier?

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, je ne l'approuve pas. La question des cotisations syndicales, cependant, tombe sous le coup de la formule Rand, et cela signifie qu'un employé qui n'est pas membre d'un syndicat mais veut bénéficier de sa protection doit payer les cotisations régulières. Pour ce qui est de l'amende de \$10 par mois perçus par ce syndicat, je pense, à franchement parler, que cette pratique est méprisable.

\* \* \*

### L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

LES ALLÉGATIONS CONCERNANT LA VIOLATION DE LA LOI—LES MESURES ENVISAGÉES

**M. Dean Whiteway (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État (Pêches). Elle a trait à la question que j'ai portée à son attention à plusieurs reprises à la Chambre. Il s'agit de l'article 23(2) de la Partie III de la loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a consulté le solliciteur général et si ce dernier entamera des poursuites parce qu'on a manifestement violé cet article de la loi?

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)):** Monsieur l'Orateur, je devrai vérifier pour voir où en est rendue cette affaire.

\* \* \*

### L'AGRICULTURE

L'OPPORTUNITÉ DE PROTECTION TARIFAIRE EN FAVEUR DE L'INDUSTRIE MARAÎCHÈRE ET FRUITIÈRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

**M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Il y a eu un gaspillage tragique de centaines de tonnes de choux-fleurs et d'autres légumes produits dans la vallée du Fraser l'année dernière. Le gouvernement a-t-il l'intention de protéger l'industrie maraîchère et fruitière de la Colombie-Britannique en imposant une structure tarifaire satisfaisante pour la saison en cours?

● (1500)

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, les droits de douane en vigueur au Canada au cours de l'année-récolte sont approuvés par les organisations de producteurs au cours de consultations avec la Société horticole du Canada, puis avec le gouvernement fédéral. Je ne pense pas avoir encore reçu de demande cette année au sujet des récoltes dont parle le député.